2007-06045/

Les gouvernements et l'industrie prennent des mesures pour faire progresser la technologie du charbon propre

CALGARY – Le nouveau gouvernement du Canada et la province de l'Alberta s'associeront à EPCOR Utilities Incorporated et à la Canadian Clean Power Coalition (CCPC) dans le cadre d'un projet de développement et de recherche de grande envergure évalué à 33 millions de dollars qui pourrait bien faire du Canada un chef de file mondial en matière de technologie du charbon épuré. Le ministre des Ressources naturelles, l'honorable Gary Lunn, en a fait l'annonce aujourd'hui en compagnie de Mme Alana Delong, députée provinciale de Calgary Bow, et de M. David Lewin, vice président principal, IGCC Development, EPCOR.

« C'est le tout premier projet à bénéficier de l'appui de notre initiative écoÉNERGIE sur la technologie, et il s'agit d'un parfait exemple des partenariats de technologie prope qui garderont notre économie en pleine croissance et protégeront notre environnement, a déclaré le ministre Lunn. La technologie du charbon propre que nous sommes en train de concevoir aidera le Canada et d'autres pays du monde à réduire les gaz à effet de serre et la pollution. »

Selon Doug Horner, ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie de l'Alberta et ministre responsable de l'Alberta Energy Research Institute (AERI), l'étude pourrait marquer une étape historique dans le développement énergétique. « En décidant d'appuyer EPCOR dans cette étude en 2006, l'Alberta reconnaissait l'importance de réduire les incidences environnementales de la production d'énergie tirée de nos vastes réserves de charbon, a t il déclaré. Nous sommes ravis de voir le gouvernement fédéral se joindre à nous pour ce projet, qui doit nous permettre d'exploiter les avantages de la technologie du charbon épuré. »

L'étude technique préliminaire représente une étape importante avant la construction d'une centrale pleine échelle de gazéification du charbon qui démontrera aux Canadiens et au reste du monde les avantages qu'offre la technologie de pointe du charbon épuré. Le gouvernement du Canada investit 11 millions de dollars dans le projet, par l'entremise de l'initiative écoÉNERGIE sur la technologie. L' AERI ainsi qu'EPCOR y contribueront à parts égales.

« L'application de cette technologie, à cette échelle et avec ce type de charbon, n'a été expérimentée nulle part ailleurs, de préciser M. Lewin, qui occupe également le poste de président de la CCPC. En transformant le charbon en gaz de synthèse, et en capturant et séquestrant le CO2, nous pouvons produire de l'électricité plus propre que celle des meilleures centrales au gaz naturel en exploitation aujourd'hui. »

En plus de réduire les émissions de polluants atmosphériques liées à la production d'électricité par la chauffe du charbon, la technologie vise à tirer profit des possibilités de capture et du stockage du carbone, ce qui permettra de réduire à presque rien les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet se déroulera dans la station Genesee d'EPCOR, à l'ouest d'Edmonton. L'usine Genesee est déjà la centrale thermique alimentée au charbon la plus avancée technologiquement et la plus écologique au Canada. Les chercheurs mèneront d'étude technique préliminaire pour une centrale électrique en vue de transformer du charbon subbitumineux en gaz de synthèse et en hydrogène. Ce processus de gazéification peut, pour ainsi dire, éliminer les émissions atmosphériques liées au smog.

Le travail devrait être terminé en 2009, et une centrale électrique de 500 mégawatts s'appuyant sur la nouvelle technologie pourrait voir le jour en Alberta d'ici 2015, si les décisions quant aux investissements et à la construction vont comme prévu.

POUR LES DIFFUSEURS :

Le ministre des Ressources naturelles, Gary Lunn, a annoncé aujourd'hui la formation d'un nouveau partenariat avec la province de l'Alberta et EPCOR Utilities, partenariat qui pourrait bien faire du Canada un chef de file mondial en matière de technologie du charbon épuré. On s'attend à ce que l'étude technique préliminaire de 33 millions de dollars qui sera menée dans le cadre du projet se traduise par la construction d'une centrale électrique pleine échelle de gazéification du charbon qui ne produira presque pas d'émissions de gaz à effet de serre.

Les journalistes peuvent communiquer avec :

Louise Girouard
Directrice des communications
Cabinet du ministre
Ressources naturelles Canada
Ottawa
613-996-2007

Kevin Donnan
Communications
Enseignement postsecondaire et Technologie de l'Alberta
780-427-0405

Mike Long
Gestionnaire des communications externes
EPCOR Utilities Inc.
Edmonton
780-288-4124
http://www.epcor.com/

Renseignements pour le grand public :

Ressources naturelles Canada
Du lundi au vendredi, 8 h 30 - 16 h 30 HAE
Téléphone : 613-995-0947
Téléscripteur : 613-996-4397
Courriel : questions@rncan.gc.ca

Les communiqués et les précis d'information de RNCan sont diffusés à l'adresse http://www.nrcan.gc.ca/media.

Tous les temps sont d'après l'heure atlantique
Date de modification: 2007-10-12

La Commission de l'assurance-emploi publie le rapport de l'actuaire en chef

OTTAWA (ONTARIO) Le 12 octobre 2007— La Commission de l'assurance-emploi du Canada a publié aujourd'hui le Rapport de l'actuaire en chef à la commission d'assurance-emploi à l'égard du taux de cotisation et du maximum de la rémunération assurable de l'assurance emploi. La Commission de l'assurance-emploi tiendra compte du rapport pour fixer le taux de cotisation de l'assurance-emploi pour 2008. Le rapport est affiché sur le site Web de Ressources humaines et Développement social Canada à l'adresse www.rhdsc.gc.ca.

Dans le cadre du processus d'établissement des taux, l'actuaire en chef du ministère des Ressources humaines et Développement social Canada doit calculer prospectivement, chaque année, le taux d'équilibre estimatif couvrant les coûts de l'année suivante en se fondant sur les prévisions les plus récentes des variables économiques pertinentes fournies par le ministre des Finances. Afin de veiller à la stabilité du taux de cotisation et de limiter toute incidence négative sur le cycle économique, l'augmentation maximale annuelle pouvant être appliquée au taux de cotisation d'un employé est de 15 cents (ceci équivaut à une augmentation maximale de 21 cents du taux de cotisation de l'employeur). L'actuaire en chef est tenu de présenter un rapport public du taux couvrant les coûts à la Commission de l'assurance-emploi au plus tard le 14 octobre de chaque année.

La Commission de l'assurance-emploi débutera bientôt le processus formel d'établissement du taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 2008. Afin de fixer ce taux, la Commission prendra en considération le rapport de l'actuaire en chef, le principe que ce taux ne doit générer des revenus que pour couvrir les paiements devant être versés durant 2008 et l'avis du public. La Commission prendra une décision sur le nouveau taux au plus tard le 14 novembre 2007.

- 30 -

Pour plus de renseignements (médias seulement) :

Bureau des relations avec les médias
Ressources humaines et Développement social Canada
819-994-5559

Cliquez ici pour accéder au rapport

Tous les temps sont d'après l'heure atlantique
Date de modification: 2007-10-12